

JLB/NT/V/COMITE

**OBJET : convocation réunion
du Comité syndical.**

Le Président

à

Mesdames et Messieurs les
Membres du Comité syndical

La Plagne Tarentaise, le 02 mai 2023

Mesdames, Messieurs,

Considérant votre qualité de membres du Comité syndical, je vous invite à participer à la réunion plénière qui aura lieu :

Le 09 mai 2023 à 18h30

Au SIGP - Salle 2 bâtiment Les Provagnes à Mâcot - LA PLAGNE TARENTEISE

Préambules :

- **17h30 à 18h00** : intervention du service Taxe de séjour afin de réaliser une présentation générale du service, faire un bilan et évoquer les perspectives.
- **18h00 à 18h30** : intervention de M. Bruno THOMAS afin de réaliser une présentation générale, faire un bilan et évoquer les perspectives.

ORDRE DU JOUR DU COMITE SYNDICAL

- Désignation du secrétaire de séance.
- Ouverture de la séance.
- Approbation du procès-verbal de la séance du Comité syndical du 11 avril 2023.
- Relevé des décisions.

TOURISME

1. Modification des tarifs de taxe de séjour de La Plagne au 01 janvier 2024.
2. Avenant 2022 à la convention OTGP, SAP et SIGP pour le financement des opérations de promotion de La Plagne.

DOMAINE SKIABLE

3. Convention de gestion TC Télébufette pour l'été 2023.
4. Convention de gestion des sites de compensation dans le cadre des travaux pour la TC de Roche de Mio.
5. Promesse d'ORE définitive, dans le cadre des travaux pour la TC de Roche de Mio.
6. Modification de la date d'ouverture et de fermeture de la saison hivernale 2023-2024.

INFORMATIONS DIVERSES ET QUESTIONS ORALES

- o Dossiers en cours.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'assurance de mes salutations distinguées.

Jean-Luc BOCH

~~SYNDICAT INTERCOMMUNAL
DE LA GRANDE PLAGNE
BP 62
73211 AIME CEDEX~~

POUVOIR

Je soussigné(e),, donne pouvoir à
M, membre du Comité syndical pour
me représenter pour tous les votes et décisions à prendre lors de la réunion qui
aura lieu le (*mention manuscrite*) :

A, le

⇒ BON POUR POUVOIR (*mention manuscrite*) :

Signature

Pour mémoire, les statuts du SIGP prévoient :

[« Article 7 : Les membres »](#)

Les communes sont représentées comme suit au sein du Comité syndical :

- AIME-LA-PLAGNE : 4 délégués titulaires et 2 délégués suppléants.
- CHAMPAGNY EN VANOISE : 3 délégués titulaires et 1 délégué suppléant.
- LA PLAGNE TARENTOISE : 6 délégués titulaires et 2 délégués suppléants.

*En cas d'empêchement des délégués titulaires, les délégués suppléants sont appelés à
siéger avec voix délibérative. »*

⇒ Nous remercions donc les titulaires de bien vouloir organiser leur suppléance en cas
d'absence à cette séance.